

Réunion mondiale du FPD, du 21 au 23 mars 2017
Le futur partenariat avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Document de référence pour la session

Depuis 2000, l'[Accord de partenariat de Cotonou \(APC\)](#) régit les relations entre les 28 États membres de l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il est axé sur l'éradication de la pauvreté, ainsi que sur la promotion du développement durable, de la paix et de la sécurité, et de la gouvernance démocratique. En 2010, l'APC a été révisé afin de prendre également en compte les questions liées au changement climatique, à la sécurité alimentaire, à la fragilité des États et à l'efficacité de l'aide. Cet accord arrivera à expiration en 2020, c'est pourquoi son renouvellement fait actuellement l'objet de discussions. Instaurant une relation spéciale entre les parties, l'APC :

- est souvent perçu comme un accord « unique », compte tenu de sa nature juridiquement contraignante, de son approche holistique du développement, de sa vaste portée (couvrant les trois piliers de l'aide, du commerce et de la coopération politique) et des modalités de gestion commune ;
- oriente le [Fonds européen de développement \(FED\)](#) (intergouvernemental) étant donné qu'il fournit des ressources prévisibles et représente une part de l'aide au développement de l'UE plus importante que tout autre instrument externe ;
- donne (depuis la révision de 2010) les moyens de renforcer la coopération internationale, qui a permis d'aboutir à l'Accord de Paris sur le changement climatique, bien qu'elle ne soit pas utilisée de manière intensive ; et
- a permis aux organisations régionales d'accroître leur rôle au fil du temps et favorisé la conclusion d'accords de partenariat économique. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une harmonisation et à une cohérence des politiques.

Le 22 novembre 2016, la Commission européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont publié une [communication conjointe sur « Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique¹ »](#), ainsi qu'une analyse d'impact correspondante². La communication expose les idées à la base d'un

¹JOIN(2016) 52 final

²Document de travail conjoint " Analyse d'impact accompagnant la Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil intitulée « Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ». (SWD(2016) 380 final)

partenariat politique renouvelé et ses principales composantes. Elle sert de base aux discussions menées en vue de préparer une recommandation incluant des directives de négociation, qui sera soumise au Conseil au 3^e trimestre 2017.

Cette communication suggère que le futur partenariat contienne :

- une stratégie fondée sur 6 priorités spécifiques :
 1. promouvoir des sociétés pacifiques et démocratiques, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme pour tous
 2. favoriser une croissance durable et inclusive et des emplois décents pour tous
 3. transformer la migration et la mobilité en opportunités et relever ensemble les défis
 4. promouvoir le développement humain et la dignité
 5. protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique
 6. unir les forces sur la scène mondiale dans les domaines d'intérêt commun
- un accord-cadre définissant des valeurs et des principes communs, complété par des partenariats adaptés aux situations des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;
- un partenariat multi-parties prenantes à plusieurs niveaux comme principe directeur de la future coopération, dans le respect du principe de subsidiarité ;
- une plus grande attention accordée aux processus de régionalisation et une coopération accrue avec les organisations régionales ;
- une participation accrue des États intéressés, en dehors des pays ACP, en vue d'assurer la cohérence, notamment en ce qui concerne la dimension panafricaine (par exemple, entre le partenariat ACP-UE et la stratégie commune Afrique-UE). La participation des pays non-ACP d'Afrique du Nord et des rares États non-ACP du groupe des pays les moins avancés (PMA) et du groupe des petits États insulaires en développement (PEID) est particulièrement importante.

L'[analyse d'impact](#) qui accompagne la communication conjointe souligne que l'Accord de partenariat de Cotonou a établi un cadre pour une relation inclusive de grande envergure allant au-delà des gouvernements nationaux, en reconnaissant le rôle des parlements, des autorités locales et des acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, syndicats) dans le développement. Il a officialisé leur rôle à la fois dans la conduite du dialogue politique et dans la programmation et la mise en œuvre des programmes de coopération. Néanmoins, le niveau de participation a été trop limité et varie considérablement d'un pays à l'autre.

Les débats menés sur ce thème au sein du FPD permettront aux représentants des OSC et des AL de formuler des recommandations sur la manière de mieux associer ces acteurs au futur cadre de coopération pour faire de l'ambition du « partenariat » une réalité dans un contexte beaucoup plus large.

Les discussions en cours et les prochaines négociations devront aborder une série de questions qui ont émergé au cours des quinze dernières années avec la mise en œuvre de l'APC et les

changements majeurs intervenus dans le contexte international. Le processus est mené par l'UE, ses États membres et 79 gouvernements des pays ACP, mais devrait viser à inclure stratégiquement et structurellement les parlementaires, la société civile, le secteur privé et les autorités locales. Cette session présentera les contributions que ces acteurs pourraient apporter.

Autres documents de référence :

- [Document de travail conjoint – Évaluation de l'Accord de partenariat de Cotonou](#)
- [Résolution du Parlement européen du 4 octobre 2016 sur l'avenir des relations entre les pays ACP et l'UE au-delà de 2020 \(2016/2053\(INI\)\)](#)
- Comité économique et social européen : [L'avenir des relations de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique](#) (livre vert)
- [Déclaration de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE sur la dimension parlementaire des relations ACP-UE dans le cadre de l'après-Cotonou](#)
- Groupe des États ACP : [Communiqué de Waigani](#) sur les futures perspectives du groupe des États ACP
- [L'avenir des relations ACP-UE : une analyse d'économie politique](#), Centre européen de gestion des politiques de développement
- [Note d'information du Groupe de travail Cotonou de CONCORD](#)
- PLATFORMA, « [Vers un nouveau partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020](#) » – déclaration adoptée par le Conseil politique de PLATFORMA en avril 2016
- [Document de prise de position de CGLU-Afrique sur l'avenir des relations entre l'UE et les pays ACP](#)